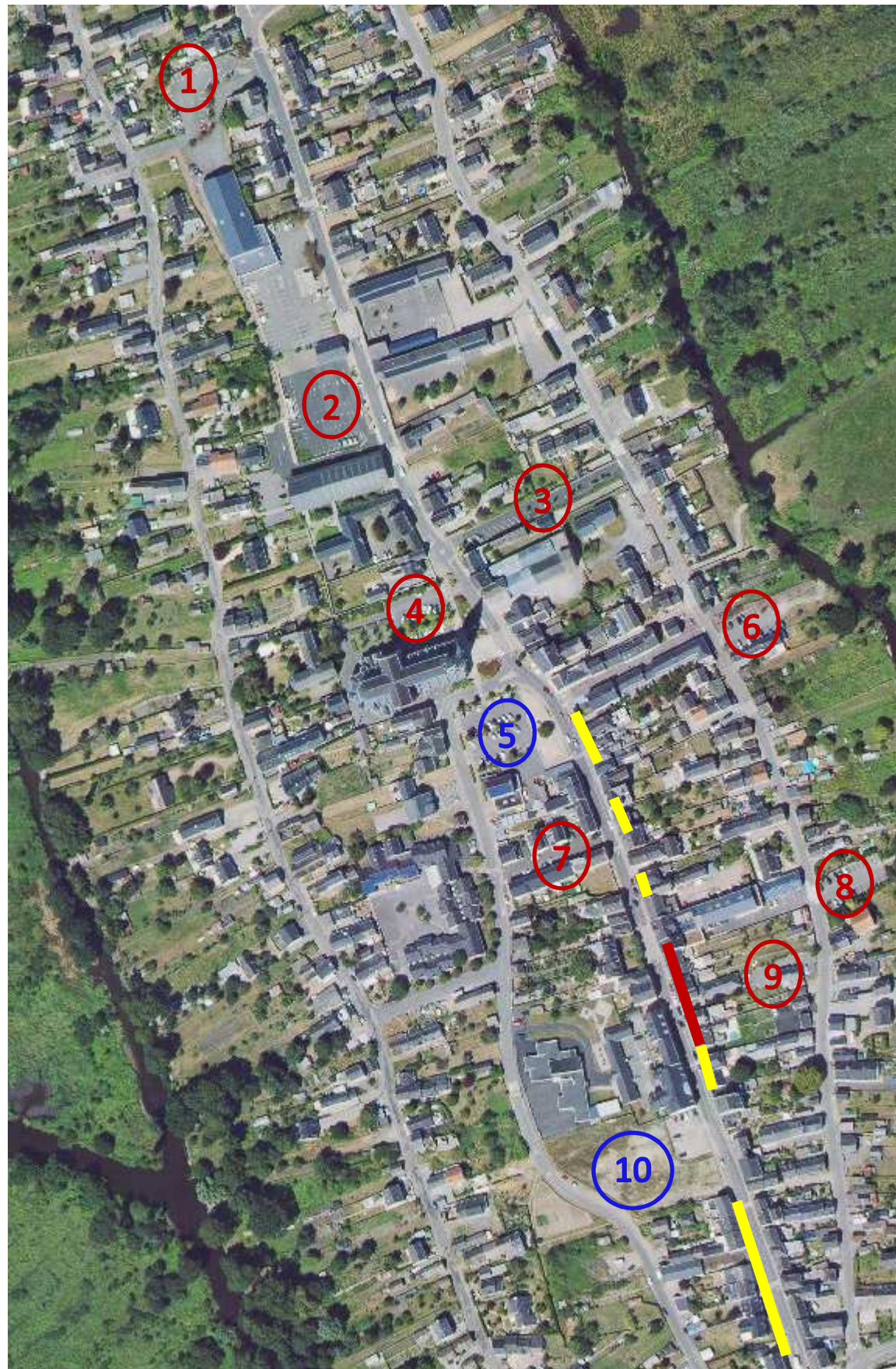









Le stationnement dans le centre bourg de Saint-Joachim



Les stationnements libres :

				
La Claie de Mazin 31 places + 2 GIC/GIG	Place de la Commune de Paris 44 places + 4 GIC/GIG	Rue Joachim du Bellay 17 places + 1 GIC/GIG	Place de l'Eglise 15 places + 1 GIC/GIG	Parking du 19 mars 1962 24 places
				
Rue Fernand Vince 6 places + 1 GIC/GIG	Salle des Fêtes 32 places + 2 GIC/GIG	Pôle social 10 places + 1 GIC/GIG	Côté pair rue Joliot Curie 7 places	

Les stationnements « zone bleue » :

	
Place Julien Saulnier 33 places + 2 GIC/GIG	Rue Marcel Desbois 16 places + 2 GIC/GIG

Qu'est-ce qu'une zone bleue ? C'est une zone de stationnements réglementés par la durée et entièrement gratuits. La durée est limitée à 2h30 :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
- et de 8h00 à 13h00 le samedi

Tout conducteur qui stationne son véhicule en zone bleue doit utiliser le **disque de stationnement** en mentionnant l'heure de son arrivée. Le disque doit être apposé visiblement sur la face intérieure du pare-brise avant gauche du véhicule. 2 disques par foyer ont été distribués aux habitants de la Commune.

Les stationnements « minutes » rue Joliot Curie

	
Côté pair rue Joliot Curie 15 places + 1GIC/GIG	Côté impair rue Joliot Curie 11 places

Les zones « arrêt minutes » C'est une zone de stationnements réglementés par la durée. Il convient de distinguer :

- Côté impair, du n°1 au n°21 rue Joliot Curie, il est interdit de stationner plus de 15 minutes du **lundi au samedi de 8h00 à 18h00**.
- Côté pair, du n°34 au n°38, seul un arrêt minutes est autorisé.
- Côté pair, du n°60 au n°98, seul un arrêt minutes est autorisé.